

Commission technique Gym filles

AVENANT- REGLEMENT 1^{er} TOUR DES COUPES

Modification du tarif pour le forfait juges :

- De 1 à 4 gyms : 20 €
- De 5 à 8 gyms : 40 €
- De 9 à 12 gyms : 60 €
- De 13 à 16 gyms : 80 €
- Chèque à l'ordre de UG Dole
- à envoyer à Maryvonne Comte 4 rue du Château d'eau 39290 OFFLANGES

Quota des juges :

- Cette année, pour les compétitions régionales (1^{er} tour des coupes, individuels cat1, cat2 et régional équipes), le quota des juges se fera par compétition. L'amende devra être payée avant le début de la compétition sinon le club ne pourra pas concourir.
- Pénalité de **100 €** par juge manquant qui sera réduite à 50 € si proposition de juge « prêté ».

Calcul du quota :

- Juge : 1
- Juge prêté : ½ au club d'accueil et ½ au club d'origine
- Juge à blanc : 1/2
- Secrétaire d'agrès : 1
- Directeur de concours : 1
- Président de jury : 1
- Organisateur : 1